



## sommaire décisionnel

### IDENTIFICATION

**Numéro :** DT2011-059 (version : 1)

**Date :** 01 Juin 2011

**Unité administrative responsable** Bureau du développement touristique et des grands événements

**Instance décisionnelle** Autorité du directeur de service ou de l'arrondissement

**Date cible :**

### Projet

### Objet

Autoriser les ordonnances relatives au commerce sur le domaine public et au bruit, adopter les modifications aux règles de circulation et du stationnement dans le cadre de l'« Étape Québec du Tour de Beauce 2011 », le 18 juin 2011.

### Code(s) de classification

## EXPOSÉ DE LA SITUATION

Le présent sommaire fait suite à la demande déposée par monsieur Martin Sirois, président du Tour de Beauce, 8585, boulevard Lacroix, bureau 340, Saint-Georges (Québec), G5Y 5L6, auprès du Bureau du développement touristique et des grands événements, afin de réaliser l'« Étape Québec du Tour de Beauce ».

Ce rapport fait suite à la résolution CE-2011-0891

Le règlement R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1 permet au directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements d'édicter des ordonnances et une délégation d'autres pouvoirs dans le cadre de la réalisation d'événements spéciaux.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

## ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

L'« Étape Québec du Tour de Beauce » est une compétition cycliste internationale qui sera présentée le samedi 18 juin 2011, entre 13 h 30 et 18 h. Les cyclistes exécuteront, à plusieurs reprises, un parcours de 13,9 kilomètres dans les rues des arrondissements de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

## RECOMMANDATION

1° D'adopter les modifications numéro 2011-A1-044 et 2011-A3-001 jointes en annexe, relatives aux règles de circulation et de stationnement dans la ville de Québec lors de la tenue de cet événement;

2° d'adopter, conformément aux dispositions du Règlement R.V.Q. 978 « Règlement sur le bruit », le contenu de l'ordonnance numéro DTC10, concernant le bruit sur le domaine public dans le cadre de l'événement « Étape Québec du Tour de Beauce », jointe en annexe au sommaire décisionnel;

(Seulement pour les arrondissements du territoire de l'ancienne Ville de Québec) :

3° d'adopter, conformément aux dispositions du Règlement VQC-5 « Règlement concernant le commerce sur le domaine public » et ses amendements de l'ancienne Ville de Québec, le contenu de l'ordonnance numéro DTB14, jointe en annexe.

## IMPACT(S) FINANCIER(S)

## ÉTAPES SUBSÉQUENTES

## ANNEXES

Ordonnance bruit (électronique)



## sommaire décisionnel

|  |   |
|--|---|
| <b>IDENTIFICATION</b>                            | <b>Numéro :</b> DT2011-059 (version : 1)<br><b>Date :</b> 01 Juin 2011  |
| <b>Unité administrative responsable</b>          | Bureau du développement touristique et des grands événements  |
| <b>Instance décisionnelle</b>                    | Autorité du directeur de service ou de l'arrondissement <b>Date cible :</b>   |
| <b>Projet</b>                                    |   |
| <b>Objet</b>                                     | Autoriser les ordonnances relatives au commerce sur le domaine public et au bruit, adopter les modifications aux règles de circulation et du stationnement dans le cadre de l'« Étape Québec du Tour de Beauce 2011 », le 18 juin 2011. |
| <b>ANNEXES</b>                                   | Ordonnance commerce (électronique)<br>Modifications stationnement et circulation (électronique)   |
| <b>VALIDATION</b>                                |   |
| <b>Intervenant(s)</b>                            | <b>Intervention Signé le</b>  |
| <b>Responsable du dossier (requérant)</b>        |   |
| Andree Laroche                                   | <b>Par</b> Gina Mercier Favorable 2011-06-08  |
| <b>Approbateur(s) - Service / Arrondissement</b> |   |
| Étienne Talbot                                   | Favorable 2011-06-08  |
| <b>Cosignataire(s)</b>                           |   |
| <b>Direction générale</b>                        |   |
| <b>Résolution(s)</b>                             |   |

LA VILLE DE QUÉBEC

Règlement VQC-5 et ses amendements

ORDONNANCE NO : DTB14

*Concernant le commerce sur le domaine public dans le cadre de  
L'Étape Québec du Tour de Beauce 2011*

---

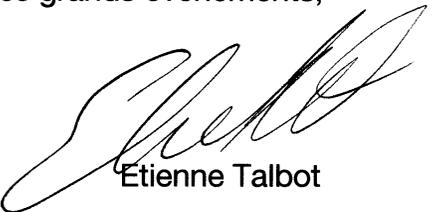
En application des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 24 du Règlement concernant le commerce sur le domaine public, VQC-5, de l'ancienne Ville de Québec, et du paragraphe 1° de l'article 24.2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, et ses amendements, le directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements édicte ce qui suit :

Dans le cadre de « l'Étape Québec du Tour de Beauce », le promoteur est autorisé à vendre des produits dérivés, de 11 h à 18 h, le 18 juin 2011, sur la Grande Allée, entre les rues D'Artigny et des Parlementaires.

Édictée à Québec, ce 2 juin 2011

Le directeur du Bureau du développement  
touristique et des grands événements,

Québec, le 2 juin 2011



Etienne Talbot

LA VILLE DE QUÉBEC

*Règlement RVQ 978*

ORDONNANCE NUMÉRO : DTC10

*Concernant le bruit dans le cadre de  
l'Étape Québec du Tour de Beauce 2011*

---

En application des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 35 du Règlement sur le bruit, R.V.Q. 978, et du paragraphe 2° de l'article 24.2 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, et ses amendements, le directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements édicte ce qui suit :

Dans le cadre de « l'Étape Québec du Tour de Beauce », les spectacles musicaux sont autorisés sur la Grande Allée, entre les rues D'Artigny et des Parlementaires, le 18 juin 2011, de 9 h à 18 h.

Édictée à Québec, ce 2 juin 2011

Le directeur du Bureau du développement  
touristique et des grands événements,

Québec, le 2 juin 2011



Etienne Talbot

**MODIFICATION A LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE QUÉBEC  
LORS DE LA TENUE DU TOUR DE BEAUCE  
SE DÉROULANT SAMEDI LE 18 JUIN 2011.**

**NUMERO: 2011-A1-044**

**ACTIVITÉ :** COURSE CYCLYTE DANS LES RUES DE LA VILLE.

**ACTION À PRENDRE :** Interdire le stationnement-remorquage de 7 h à 18 h et la circulation de 12 h à 18 h, samedi le 18 juin 2011.

**LOCALISATIONS :**

- Grande Allée entre la rue De Laune et la rue D'Artigny.
- Rue Saint-Louis entre l'avenue Honoré-Mercier et la rue du Fort.
- Rue du Fort entre le chemin Saint-Louis et la côte de la Montagne.
- Côte de la Montagne entre la rue du Fort et la rue Dalhousie.

---

**ACTION À PRENDRE :** Interdire le stationnement-remorquage de 7 h à 18 h, samedi le 18 juin 2011.

**LOCALISATIONS :**

- Rue Dalhousie entre la côte de la Montagne et la rue du Marché-Champlain.
- Rue du Marché-Champlain entre la rue Dalhousie et le boulevard Champlain.
- Boulevard Champlain entre la rue du Marché-Champlain la sortie de la rue Champlain

---

**MODIFICATION A LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE QUÉBEC  
LORS DE LA TENUE DU TOUR DE BEAUCE  
SE DÉROULANT SAMEDI LE 18 JUIN 2011.**

**ACTION À PRENDRE :** Interdire le stationnement de 7 h à 18 h la circulation en direction nord (seulement) de 11 h à 17 h, samedi le 18 juin 2011.

**LOCALISATIONS :** - Boulevard Champlain entre les Limites de l'Arrondissement La Cité et la rue des Traversiers.

---

**ACTION À PRENDRE** - Interdire le stationnement et la circulation de 7 h à 17 h30, samedi le 18 juin 2011.

**LOCALISATION :** - Grande Allée entre la rue D'Artigny et l'avenue Honoré-Mercier.  
- Rue des Parlementaires entre la Grande Allée et la rue Joly-De Lotbinière.  
- Rue Saint-Amable entre la rue des Parlementaires et la rue Louis-Alexandre-Taschereau

---

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET  
DU STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE QUÉBEC  
LORS DE LA TENUE DU TOUR DE BEAUCE  
SE DÉROULANT LE SAMEDI 18 JUIN 2011.**

**NUMERO: 2011-A3-001**

**ACTIVITÉ :** COURSE CYCLISTE DANS LES RUES DE LA VILLE.

**ACTION À PRENDRE :** Interdire le stationnement - remorquage de 10 h à 18 h et la circulation de 11 h à 18 h, le samedi 18 juin 2011.

**LOCALISATIONS :**

- Chaussée sud de la Grande Allée (et boulevard Laurier) entre la rue De Laune et le chemin Saint-Louis.
- Côte de Sillery entre le chemin Saint-Louis et le boulevard Champlain.

---

**ACTION À PRENDRE :** Interdire le stationnement de 10 h à 18 h et la circulation en direction nord (seulement) de 11 h à 18 h, samedi le 18 juin 2011.

**LOCALISATION :** - Chemin Saint-Louis, entre la côte de l'Église et le boulevard Laurier.

Travaux publics  
Arrondissement de Ste-Foy-Sillery  
Sylvain Racette  
2011-06-01